



## Comment répondre par mail à mon avocat

Par **car19**, le **21/02/2014** à **03:48**

voilà la situation!!! aidez moi svp!!![smile17]

le 20 décembre 2013 j'ai reçu une lettre de mon avocat disant que mon affaire est terminée à la suite du désistement de la société de son appel.

- la société me doit donc les sommes fixées par le tribunal du travail.

mon avocat a donc laissé à la partie adverse jusqu'au 08 janvier prochain pour s'acquitter spontanément de ses condamnations. A défaut, il fera procéder à des voies d'exécution, c'est à dire il va transmettre le dossier à l'huissier.

en P.J (cour d'appel): une ordonnance constatant le désistement de la société...

-----nous sommes le 20 février 2014 j'ai toujours pas de nouvelles!! que dois-je faire!!!  
(plusieurs fois j'ai appelé la secrétaire elle aussi n'est pas à jour j'attends toujours ces appels)  
RIEN

DE lui réclamer: -enfin mon dossier, à savoir les pièces relatives à mon dossier et à l'affaire achevée (tout).

- les sommes fixées par le tribunal du travail.[smile17]

**merci de vos réponses**

Par **moisse**, le **21/02/2014** à **09:17**

Bonjour,

Je me préoccuperais aussi de récupérer les frais de constitution d'avocat en appel, le désistement impliquant la charge de ceux-ci à la partie se désistant.  
Pour le reste vous pouvez vous procurer une minute de la décision d'origine auprès du greffe du CPH.